



CONCOURS DE NOUVELLES

REGLEMENT

A l'occasion de la 19^e édition des Imaginales, la Ville d'Épinal organise un concours de nouvelles à destination des jeunes spinaliens et habitants de la Communauté d'Agglomération d'Épinal âgés de 10 à 18 ans. Le concours est gratuit et sera ouvert du 15 juillet au 30 août 2020.

Les participants sont invités à composer une nouvelle n'excédant pas 15 000 signes, espaces comprises, appartenant aux genres de l'imaginaire (science-fiction, *fantasy*, fantastique etc.) et explorant la notion de frontière(s).

Une attention particulière sera accordée à la langue, la construction de l'univers et à l'originalité de la chute.

La participation au concours vaut pour acceptation pleine et entière du règlement ci-dessous.

Les candidatures seront à adresser à fanny.brocca-carta@epinal.fr avant le dimanche 30 août, minuit.

Article 1 : Catégories de concours

Le concours est ouvert à tous les Spinaliens et habitants de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, âgés de 10 à 18 ans.

Les participants pourront candidater dans l'une des 2 catégories suivantes :

- Catégorie jeunesse (de 10 à 14 ans)
- Catégorie lycéen (de 15 à 18 ans)

Article 2 : Le thème

Les participants seront invités à composer une nouvelle appartenant aux genres de l'imaginaire (*Fantasy*, fantastique, SF) selon les modalités suivantes :

Catégorie lycéen : A l'instar des auteurs de l'anthologie des Imaginales, les participants de la catégorie lycéen sont invités à composer librement autour de la thématique Frontière(s).

Catégorie jeunesse : Les participants pourront choisir d'écrire sur le thème Frontière(s) en développant l'un des aspects suivants :

- Exploration de la frontière entre le monde réel et celui des monstres ;
- Mise en scène d'un continent imaginaire déchiré par des guerres de territoire ;
- Mise en scène de la découverte d'un nouveau monde/planète/galaxies...

Il est possible de mélanger plusieurs de ces thématiques et d'enrichir le sujet choisi en explorant son sens autrement (frontière entre le bien et le mal, entre les vivants et les morts, ...)

Article 3 : Mise en page du texte

La nouvelle ne devra pas excéder les 15 000 signes, espaces comprises, et devra être mise en forme selon les normes suivantes : police 12, Times New Roman, double interligne, marges 2.5cm et texte justifié. Le manuscrit final devra être adressé au format word et pdf.

Article 4 : conditions de participation

Toute personne résidant à Épinal ou dans la Communauté d'Agglomération d'Épinal, âgée de 10 à 18 ans peut participer gratuitement à ce concours de nouvelles.

La nouvelle proposée doit être une œuvre originale non publiée, écrite en français et comportant un titre. Elle doit être écrite par son auteur individuellement et ne doit s'inspirer ni directement ni indirectement d'un texte déjà publié.

Les auteurs ne peuvent présenter qu'une seule nouvelle.

Les textes jugés diffamatoires seront exclus.

Chaque participant devra dûment compléter le bulletin d'inscription. Nous nous engageons à ne conserver ces données que dans le cadre de la participation du candidat au présent concours et à les supprimer dans un délai de 2 mois après envoi des dotations par voie postale. Les participants âgés de moins de dix-huit ans devront joindre à leur candidature le règlement signé par leur représentant légal (parents ou tuteur).

Article 5 : Calendrier et dépôt des nouvelles

Les inscriptions seront ouvertes à compter du **15 juillet** et clôturées le **30 août** à minuit.

La nouvelle, le règlement signé et le bulletin d'inscription complété sont à envoyer par mail à l'adresse suivante : fanny.brocca-carta@epinal.fr. Un accusé de réception sera adressé à réception du dossier.

Le gagnant du concours sera annoncé le **1^{er} octobre 2020**.

Article 6 : constitution du jury

Le jury sera composé de Mme Elisabeth DEL GENINI, Adjointe chargée de l'Événementiel, de la Vie de la Cité et des Ressources Humaines de la Ville d'Épinal, M. Jacques GRASSER, Délégué au Patrimoine Historique, aux Archives Municipales, Correspondant Défense et membre du Jury du Prix Imaginales et Prix de la Bande dessinée, Julie BEDON déléguée au conseil des Jeunes et au Bureau Information Jeunesse, de Stéphanie NICOT, directrice artistique du festival, Stéphane WIESER, directeur des Affaires Culturelles d'Épinal et d'un membre du service.

Le jury est souverain et ses décisions sont sans appel.

Article 7 : remise des prix

Les gagnants seront avertis en date et en heure de l'organisation de la remise des prix.

Article 8 : les prix

Le gagnant de la catégorie « jeunesse » et le gagnant de la catégorie « lycéen » se verront remettre chacun les lots suivants :

- Deux places de cinéma
- Deux tickets pour le SpinaParc
- L'anthologie des Imaginales 2019 « Natures »

Article 9 : acceptation du règlement

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et l'arbitrage en dernier ressort de l'organisateur, pour toutes les contestations relatives à son interprétation et/ou à son acceptation.

Article 10 : annulation du concours

L'organisateur se réserve le droit de prolonger, modifier, écarter, suspendre ou annuler le concours en cas de force majeure. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

CONTACT : 03 29 29 15 07 / fanny.brocca-carta@epinal.fr

PIECES A FOURNIR

- le bulletin d'inscription ci-dessous dûment complété ;
- Le règlement signé par le candidat ou par son représentant légal s'il est mineur ;
- La nouvelle de 15 000 signes maximum

Signature du candidat

(ou de son représentant légal s'il est mineur)

Date



BULLETIN D'INSCRIPTION

CONCOURS DE NOUVELLES

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Catégorie : Jeunesse Lycéen

Etablissement scolaire :

Tél. fixe / mobile :

.....

Email :

À retourner à :

fanny.brocca-carta@epinal.fr

03 29 29 15 07